

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du 21 décembre 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt et un décembre deux-mille vingt-deux, à dix-neuf heures quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 15 décembre 2022

Date de l'affichage : 15 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUTT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : PASCAL Florent (pouvoir à Lauriane GOUNON), TOUREL Jean-Luc (pouvoir à Jean-Claude MERCIER), PRADIER Éric, RISSE Michel (pouvoir à Christian MANIFACIER), AUBERT Julien (pouvoir à Jean-Marc MICHEL)

Participaient à la réunion : Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Olivier ROGIER

Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 7 décembre 2022 validé à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : travaux d'alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc - attribution

CS202212005

Le Président rappelle que le projet d'alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc a été validé lors du Comité Syndical du 26 juillet 2022.

Rappel de la procédure, marché en procédure adaptée

Publicité Avis publié au BOAMP n°22-107245 le 1^{er} août 2022 et sur la plateforme achatpublic.com

Date limite de remise des offres le 19 septembre 2022 à 12h00

Marché composé de 2 lots :

Lot 1 Réseaux hydrauliques

Lot 2 Génie Civil, équipements hydrauliques et automatisme

Nombre de plis reçus dans les délais :

Lot 1 : 2 offres – SAS SCAIC et Groupement FAURIE SAS /BOYER TP/ FROMENT SAS/SARL JOUVERT

Lot 2 : 1 offre – SAS JOUVE VILLARD BTP

Toutes les candidatures ont été déclarées recevables

Monsieur Michel demande au directeur de présenter le rapport d'analyse des offres :

Pour le Lot 1 :

En application des critères de jugement et de leur pondération définis au règlement de la consultation du dossier de consultations des entreprises les résultats après phases de négociations sont les suivants :

Candidat	Valeur technique sur 60	Prix sur 40	Note totale sur 100
SAS SCAIC	37,50	33,36	70,86
Groupement FAURIE BOYER FROMENT JOUVERT	52,50	40	92,50

Pour le Lot 2 :

Notation avant phase de négociation

Candidat	Valeur technique sur 60	Prix sur 40	Note totale sur 100
SAS JOUVE VILLARD BTP	21	40	61

A l'issue de la négociation, le candidat SAS JOUVE VILLARD nous informe abandonner sa candidature.

Suite à cet exposé le Président propose :

- Pour le Lot 1 de retenir le Groupement FAURIE SAS /BOYER TP/ FROMENT SAS/SARL JOUVERT pour un montant de 1 439 706,50 € HT.
- Pour le Lot 2 de déclarer le lot sans suite et de relancer la consultation des entreprises selon la proposition de la commission travaux à savoir un marché en procédure adapté composé de deux lots, 1 lot génie civil pompage et 1 lot télégestion automatisme.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition telle que présentée par le Président, autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Intervention de Monique DOLADILLE : concernant le chantier de Gravières, les entreprises font ce qu'elles veulent, le suivi de chantier n'est pas efficace, il manque la présence des décisionnaires.

Intervention de Christian MANIFACIER : la gestion des tranchées et leur reprise est mal faite, il faut absolument informer le maître d'œuvre la position politique du SISPEC quant au chantier et notifier officiellement par écrit aux entreprises lorsqu'il y a des retards et ou des problèmes.

Intervention de Jean-Marc MICHEL : concernant le chantier de Malbosc, une rencontre avant le démarrage des travaux sera organisée afin de mettre les choses au clair dès le départ.

Objet : tarification 2023
CS202212006

Le Président informe l'assemblée que la Commission finance du SISPEC s'est réunie pour travailler sur la hausse des prix de l'énergie et de l'impact sans précédent que cela va avoir sur les tarifs 2023.

Monsieur le directeur est invité à présenter les pistes de travail de la commission finance et les différents scénarios qui en découlent.

S'en suit un débat sur les propositions faites par la commission finance.

Intervention de Monique DOLADILLE : tarification sociale dans un premier temps en limitant le tarif des premiers m³ d'eau consommée considérant qu'ils relèvent d'un besoin vital, il faut creuser le sujet sur l'année 2023

Intervention de Christian MANIFACIER : Exemple du SEBA qui a mis en place un dispositif de chèque eau

Intervention de Jean-Marc MICHEL : qui demande à l'assemblée si la mise en place d'une tarification sociale de l'eau est du ressort du Syndicat

Intervention de Josy LAURENT et Jean-Jacques ARAKELIAN : qui informent qu'il existe déjà des aides pour les bénéficiaires du Fond Unique Logement en lien avec les agents du département

Intervention de Christian MANIFACIER : qui demande où en est la tarification des gros consommateurs et rappelle que la part fixe abonnement est déjà élevée

Intervention de Jean-Jacques ARAKELIAN : qui indique que la tarification saisonnière serait une solution avec la mise en place d'un tarif plus important du m³ en période estivale mais cela nécessiterait de gros investissements pour modifier le mode de relève des compteurs afin qu'ils soient relevés 2 fois par an.

Intervention de Josy LAURENT : qui indique que la proposition des tarifs 2023 de la commission finances s'est basée sur la hausse moyenne du coût de l'énergie, un point d'étape des factures d'électricité sera fait en cours d'année.

Intervention de Georges FAUCUIT : qui fait savoir qu'il est contre la proposition de hausse des tarifs et que le SISPEC devrait commencer par facturer aux usagers les services qu'ils utilisent en particulier pour les usagers raccordés à l'assainissement collectif mais qui ont une ressource en eau privée. Les m³ assainis échappent donc à la facturation qui aujourd'hui est basée sur la consommation relevée au compteur d'eau potable.

Intervention d'Hervé DEWEZ RICHON : Jean-Luc TOUREL, absent à cette séance, propose qu'une information soit faite auprès des usagers concernant la hausse des tarifs.

A l'issue du débat le Président propose de retenir :

Pour l'eau potable :

- Pas d'évolution de la part fixe
- 1^{ère} tranche de 0 à 15m³ à 1,7957 le m³
- A partir du 16^{ème} m³, 2,37 € le m³

Le prix du m³ (facture type 120m³) passe de 3,07 € à 3,60 € soit une hausse de 17,3%

Pour l'assainissement collectif :

- Pas d'évolution de la part fixe
- Le prix du m³ d'eau assaini augmente comme suit :

Commune	Tarif en €HT/m ³ 2022	Tarif en €HT/m ³ 2023
Les Assions	0.50	0.70
Chambonas	1	1.20

Gravières	0.72	0.92
Malbosc	0.72	0.92
Payzac	2.25	2
Les Salelles	0.60	0.80
Les Vans	1.13	1.33
St Genest de Beuzon	1	1.20

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à la majorité des membres présents et représentés (contre la proposition sur l'eau potable : G FAUCUIT, L GOUNON, H GIRARD, O ROGIER ; contre la proposition sur l'assainissement collectif G FAUCUIT) la proposition telle que présentée par le Président, dit que ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2023.

Questions diverses

Mr le Président demande à l'assemblée si les délégués ont des questions diverses à ajouter.
Pas d'autres questions des délégués

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance
Olivier ROGIER.



Validation du Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2022 lors de la séance du 30/05/23

Le Président,

Jean-Marc MICHEL




Le secrétaire de Séance,

Hubert THIBON

